



LE CONCOURS PHOTO DES JOP

L'activité sportive dans tous ses états



Présentation du concours

Nous sommes à seulement quelques foulées de l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques. À l'approche des Jeux nous vous proposons de participer du 10 au 28 juin inclus à un concours photo sur le thème

L'activité sportive dans tous ses états

Vous êtes agents du ministère (administration centrale, services déconcentrés, opérateurs, établissements publics), vous pratiquez une activité sportive avec vos collègues, vous montez plusieurs fois par jour d'interminables escaliers en leur compagnie, vous vous retrouvez tous les jours sur la route du travail en vélo ou en skate... prenez une photo !

Pour participer au concours, choisissez l'une des deux catégories proposées : en duo ou en équipe (10 coéquipiers maximum) et envoyez-nous votre photo ! Attention : à l'exception du photographe, tous les membres de l'équipe doivent apparaître sur la photo.

Renseignez-vous sur les modalités de participation puis envoyez votre photo et sa légende en complétant [le formulaire de participation](#).

Un jury composé d'agents du secrétariat général sélectionnera les deux meilleures photos par catégorie puis c'est l'ensemble des agents qui voteront pour élire les clichés gagnants.

Chacun des gagnants par catégorie recevra un lot de deux tasses à café Paris 2024.

Modalités de participation et règlement

Qui est autorisé à participer au concours photo ?

Tous les agents du ministère : administration centrale, services déconcentrés, opérateurs, établissements publics. Il s'agit d'un concours par équipe, les participants doivent présenter une photo en duo ou en équipe de 10 personnes maximum.

Quelles sont les dates ?

Du 10 juin au 28 juin inclus.

Combien de lots sont à gagner ?

Il y aura deux catégories de gagnants.

- Un gagnant dans la catégorie en duo.
- Un gagnant dans la catégorie en équipe.

Chacun des gagnants par catégorie recevra un lot de deux tasses à café Paris 2024.

Quelle est la marche à suivre pour participer au concours photo ?

Tentez votre chance en proposant une photo sur le thème : l'activité sportive dans tous ses états

Vous pratiquez une activité sportive avec vos collègues, vous montez plusieurs fois par jour d'interminables escaliers en leur compagnie, vous vous retrouvez tous les jours sur la route du travail en vélo ou en skate... prenez une photo !

Choisissez votre catégorie (en duo ou en équipe), légendez votre photo et remplissez le formulaire de participation suivant : [je participe au concours photo](#)

La légende de la photo ne doit pas dépasser 250 caractères espaces compris.

En cas de difficulté, vous pouvez envoyer un message à l'adresse :

comm.interne@developpement-durable.gouv.fr

Quels sont les lots à gagner ?

Les gagnants de la catégorie duo et les gagnants de la catégorie en équipe recevront un lot de deux tasses à café Paris 2024.

Comment les gagnants seront-ils désignés ?

Un jury composé d'agents du secrétariat général choisira selon des critères indiqués ci-dessous (liste non exhaustive) une sélection de quatre photos : deux dans la catégorie en duo, deux dans la catégorie en équipe.

La sélection du jury sera publiée sur l'intranet du ministère et envoyée par emailing.

Du 1^{er} au 5 juillet midi cette sélection sera proposée au vote de l'ensemble des agents du ministère qui décideront des deux photos gagnantes en répondant à un questionnaire en ligne. Chaque agent ne peut voter qu'une fois.

Critères de sélection :

- le respect du thème et des consignes de participation
- la qualité de la photo
- la lisibilité et la compréhension du cliché
- l'originalité du cliché

Cette liste n'est pas exhaustive.

Clichés exclus du concours :

- les photos trop sombres, floues ou non reconnaissables
- les photos adressées par la poste
- les photos envoyées par courriel en dehors des délais fixés
- les photos générées par une intelligence artificielle
- les photos prises par un photographe qui ne serait pas un agent du ministère
- les photos où figurent des personnes reconnaissables qui ne sont pas issues du ministère

Cette liste n'est pas exhaustive.

Par ailleurs, la direction de la communication du secrétariat général se réserve le droit de ne pas retenir une photo et un profil qui ne correspondrait pas aux dispositions de ce règlement, à l'esprit du concours et à sa thématique, ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

La photo sera ainsi refusée et disqualifiée du concours.

Comment les gagnants seront-ils prévenus ?

Les gagnants seront prévenus par messagerie.

Comment les gagnants récupéreront ils leur lot ?

Les gagnants recevront leur lot par envoi postal à l'adresse qu'ils auront communiquées à la DICOM.

La cession des droits d'auteur

La participation au concours entraîne expressément la cession des droits patrimoniaux, à titre gratuit, de tout ou parties du/ des cliché(s) du participant sur tous supports au bénéfice du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) étant entendu comme le droit de reproduction, le droit de représentation, de distribution, d'usage ainsi que les droits d'adaptation, de modification, d'arrangement, sur tout ou partie du cliché, et ce pour une durée maximum de cinq ans.

En particulier, les droits cédés comprennent le droit d'utilisation, de représentation, de diffusion et de reproduction du cliché et/ou de la légende sur les sites intranet et internet du MTECT et sur ses réseaux sociaux.

Le MTECT indiquera, le nom et le prénom du photographe ainsi que son service à moins qu'un élément technique ne l'empêche.

Le MTECT s'engage à ne pratiquer aucune exploitation de photographies en dehors de celle relative à la promotion du concours (exposition, publication, presse, site internet, réseaux sociaux...) pour une durée maximum de cinq ans. Cela exclut toute utilisation à des fins commerciales. Les fichiers de photos non sélectionnées seront détruits.

Le participant renonce à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de sa photo et/ou de son texte par le MTECT, pour les besoins et dans le cadre du présent concours.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées.

Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du candidat du concours et l'annulation de sa dotation.

Les participants au Concours photo "Les Jeux & Nous" s'engagent à accepter les conditions de publication.